

Prénom NOM

à XXXXXXXX Date

Adresse

CP ville

Monsieur Pierre-René LEMAS
Directeur Général de la CNRACL
Rue du Vergne
33059 Bordeaux Cedex

Monsieur,

Je suis sapeur pompier professionnel depuis le **jj mm aa** au sein du Service Départemental d'Incendie et Secours du **nom département**.

Vous n'êtes pas sans savoir que les sapeurs-pompiers professionnels ont un régime de retraite qui inclut dans son calcul une indemnité de feu.

L'article 17 de la Loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale programmat une sur cotisation jusqu'au 1er janvier 2003 afin d'intégrer celle-ci progressivement, dans l'assiette de calcul à pension.

Or, à ce jour, les agents, sapeurs-pompiers professionnels, et les employeurs, les SDIS, continuent de sur cotiser pour cette indemnité, alors que cette dernière est déjà totalement prise en compte dans le taux de base de calcul de la retraite.

Aussi à titre individuel, je vous prie de bien vouloir effectuer les démarches nécessaires auprès de mon employeur, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du **nom département**, afin de faire stopper le prélèvement de cette sur cotisation et de procéder, pour mon compte, au remboursement des sommes indument perçues par votre organisme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Soit les montants moyens mensuels **choisir le montant correspondant** :

- 32.93 euros pour un sapeur de 2eme classe
- 34.02 euros pour un sapeur de 1ere classe
- 35.21 euros pour Caporal
- 38.68 euros pour un Caporal Chef
- 38.78 euros pour un sergent
- 40.37 euros pour un Adjudant
- 38.18 euros pour un Lieutenant 2eme classe
- 39.87 euros pour un Lieutenant 1ere classe
- 45.23 euros pour un Lieutenant Hors classe
- 47.61 euros pour un capitaine
- 57.23 euros pour un Commandant
- 62.58 euros pour un Lieutenant Colonel
- 80.14 euros pour un Colonel

Je vous prie de croire, monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.